

Année 2011
Numéro 57

MARS—AVRIL—
MAI—JUIN



IMPRIMÉ PAR LE MAIRIE DE FELDBACH

L'ÉCHO DE FELDBACH



MAIRIE de FELDBACH

2 rue de Heimersdorf
68640 FELDBACH

03 89 25 80 55

03 89 07 95 81

Courriel : mairiedefeldbach@wanadoo.fr

Site : www.feldbach.fr

Le mot du Maire

Le Mot du Maire



Fleurissement

Le fleurissement des maisons ayant connu un vif succès en 2010, le Conseil Municipal a décidé de renouveler l'opération pour cette année. Les bons d'achat seront à retirer à la Mairie comme les années précédentes. Merci à vous tous qui oeuvrez pour rendre notre commune plus accueillante.

Certains habitants m'ont rendu attentif sur le fait qu'il serait judicieux que le jury tienne compte également de l'entretien des abords de la propriété.

Il sera pris bonne note de ces remarques lors du prochain passage du jury.

14^{ème} Chemin d'Art Sacré

Le 14^{ème} Chemin d'Art Sacré aura lieu le samedi 11 juin 2011 à 11 h en présence de Monseigneur l'Archevêque Jean-Pierre GRALLET sur le thème de « Voyage à travers le souffle ».

L'artiste, Madame Ghislaine BROSSARD exposera deux sculptures et quinze peintures.

Eau potable

Un Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable a été créé depuis l'après-guerre dans le but d'apporter de l'eau potable à nos administrés. Les travaux dans le cadre de l'amélioration de la potabilité de l'eau se montant à 1 000 000,00 € ont démarré.

Les travaux consistent en :

la construction d'un local au-dessus du forage de FELDBACH qui abritera les équipements électromécaniques,

la mise en place d'une conduite de refoulement ainsi qu'un câble de télécommande, du forage jusqu'au réservoir,

la rénovation de la station de pompage de Riespach ainsi que la mise en place d'une nouvelle conduite jusqu'au réservoir pour permettre le mélange des deux eaux,

Je remercie les familles OBERLI (Rehhof) et GIGOS Aimé de Bisel d'avoir accepté la mise en place de la nouvelle conduite d'eau sur leurs terrains, ce qui a permis de faire d'importantes économies en évitant des travaux sur la RD 463.

Intercommunalité

Une réforme territoriale définissant les modalités des structures intercommunales (Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010) a été votée par l'Assemblée Nationale. La Communauté des Communes du Canton de Hirsingue dont fait partie la commune de Feldbach n'est plus compatible avec cette réforme. Un nouveau découpage sera nécessaire. Avec ma collègue Marie-Josée MULLER, Maire de Riespach et en concertation avec les Conseils Municipaux, il a été décidé de rejoindre la Communauté de Communes du Jura Alsacien. Leur compétence, leur dynamisme et leurs projets correspondent au mieux au mode de fonctionnement de nos deux communes et à nos attentes en terme d'intercommunalité.

Une fois de plus, notre village sera à l'honneur lors de la « Fête de l'Artisanat » du 10 juillet 2011.

Cette fête vous donnera l'occasion de flâner dans les rues pour découvrir les nombreux exposants, les ateliers vivants des Entreprises locales, de profiter des animations musicales et folkloriques, sans oublier le marché aux puces.

Le Maire, François LITZLER.

Dans ce numéro :

Les communiqués de la municipalité : 4-11

- DELIBERATIONS
- INFORMATIONS

SIS 15-18

- COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ECOLE 19

- COMPTE-RENDU

SIAEP

- COMPTE-RENDU 20-22

CONSEIL D'ECOLE 19

Ca s'est passé : 23-27

- CONCOURS DE FLEURISSEMENT
- EVENEMENTS
- ETAT-CIVIL

Bientôt : 27-29

- GRANDS ANNIVERSAIRES
- LES BIODECHETS

Les Associations : 30-33

- CAFE CONTACT
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
- COMITE DES FÊTES
- ACL RIESPACH

Culture et Patrimoine : 33-37

- SUR LES TRACES DU PASSE

SÉANCE DU 18 JANVIER 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 18 janvier 2011 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Etaient présents : MM. SENGELIN Christophe, EGMANN Serge, STOESSEL Sébastien, UEBERSCHLAG Didier, EGMANN Mathieu,
Mmes RENGIER Sylvie, et GASSER Yvonne.

Absente excusée : Mme MATTTLER Séverine (pouvoir à M. Sébastien STOESSEL).

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée pour cette première réunion de l'année et fait lecture du courrier de démission de Monsieur Serge EGMANN en tant qu'Adjoint au Maire et en tant que Conseiller Municipal, décision due à une indisponibilité croissante pour raisons personnelles et professionnelles qui l'empêchera d'honorer ses engagements au sein du Conseil Municipal.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09.12.2010

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES

a. Rectifications budgétaires 2010

Monsieur Christophe SENGELIN fait lecture à l'assemblée du détail des opérations à faire parvenir à Monsieur le Trésorier afin de procéder aux rectifications budgétaires sur la commune et le service d'eau.

Ouï les explications du Premier Adjoint au Maire, le Conseil Municipal :

- constatant une absence de crédits de 4 933 € à l'article 739118 du budget principal (M14) de l'exercice 2010 ;
- suite à modification d'imputation et constatant de ce fait une absence de crédits de 3 001 € à l'article 701249 et de 2 002 € à l'article 706129 du budget du service des eaux (M49) de l'exercice 2010 ;

décide à l'unanimité

- * de voter un crédit de 4 933 € à l'article 739118, section de fonctionnement du budget de l'exercice 2010 (M14) ;
- * d'opérer à cet effet un virement de crédit de 4 933 € de l'article 6281 à l'article 739118 ;
- * de voter un crédit de 3 001 € à l'article 701249, section d'exploitation du budget de l'exercice 2010 (M49) ;
- * de voter un crédit de 2 002 € à l'article 706129, section d'exploitation du budget de l'exercice 2010 (M49) ;
- * d'opérer à cet effet un virement de crédit de 3 001 € de l'article 628 à l'article 701249 ;
- * d'opérer à cet effet un virement de crédit de 2 002 € de l'article 628 à l'article 706129.

Délibérations

b. Devis terrain de tennis

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réalisation d'un parking et d'une dalle en béton pour les conteneurs à côté du terrain de tennis. A cet effet, plusieurs devis ont été demandés. Un accord de principe pour la réalisation de ces travaux est donné.

3. DIVERS

a) Plan communal de sauvegarde (PCS)

La Préfecture convie les responsables des communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé, à une réunion destinée à leur rappeler l'obligation qui leur incombe d'élaborer un PCS, le 31 janvier 2011. Ce document est un outil à disposition du Maire censé lui permettre de faire face à tout type d'évènement, qu'il soit naturel, technologique, météorologique, sanitaire...

Le PCS a en effet pour but d'organiser à tout moment l'intervention pour assurer l'information, l'alerte, l'assistance et le soutien de la population. Il s'intègre également aux mesures d'information préventive que la Commune a déjà mises en œuvre par le biais du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

La Commune de Feldbach sera représentée par Monsieur le Maire.

b) Courrier Comité des Fêtes

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée d'un courrier du Comité des Fêtes de Feldbach en date du 16 janvier 2011 sollicitant une subvention de 2 000 € afin de préparer et organiser au mieux leur traditionnelle fête du village se déroulant le 10 juillet 2011, la prise en charge de la part de cotisation du Comité des Fêtes ainsi que la part communale afin de profiter des avantages de la Ronde des Fêtes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'y réserver une suite favorable.

c) Courrier entreprise de travaux forestiers TROXLER Michel

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée d'un courrier de l'Entreprise de Travaux Forestiers TROXLER Michel en date du 17 janvier 2011 proposant ses services en y joignant ses tarifs. Ses principales activités consistent en l'abattage, le façonnage de grumes de bois d'œuvre, de bois d'industrie en long, ainsi que de stères de bois de chauffage.

Ses tarifs étant plus avantageux que ceux proposés par le SIGFRA, Monsieur Sébastien STOESSEL suggère de contacter Monsieur David SETAU afin que ce dernier puisse prendre ses dispositions.

d. Courrier Moto-Club Ridercool 68

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de l'Association du Moto-Club Ridercool 68 de TAGSDORF reçu en mairie le 11 janvier 2011. Cette association a pour vocation de rassembler des motards. Elle travaille afin de faciliter l'accès des routes dans les villages du Sundgau, à regrouper les habitants des différents villages en vue du passage des 2500 motards. Devant le bon accueil de la population, l'Association souhaiterait élargir son champ d'application à l'organisation de leurs ballades avec toutes motos confondues. Elle disposerait également de moyens et de personnel pour assurer la sécurité de telles opérations.

Délibérations

Elle se tourne donc vers le Maire afin d'obtenir tous les renseignements concernant l'autorisation à suivre afin de concrétiser son projet, et plus précisément sur la déviation qui aurait lieu d'être mise en place, et sollicite l'autorisation de passer à Feldbach le 1^{er} mai 2011 à partir de 9 h 30 départ Altkirch, arrivée à Waldighoffen vers 11 h 30 sur la place des fêtes.

Oùï les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour le passage des deux roues sur le ban communal le dimanche 1^{er} mai 2011.

e. Informations et communications diverses

Parquet Halle des Fêtes

Monsieur Christophe SENDELIN demande que l'on relance l'Entreprise KOEHL afin qu'elle réétudie son offre de prix.

Déconnexion des fosses

Madame Yvonne GASSER demande quels produits ménagers peuvent être utilisés, sans mettre en danger le fonctionnement de la station d'épuration.

Monsieur le Maire lui répond que les produits habituels peuvent être utilisés.

Régulation chauffage

Monsieur Christophe SENDELIN informe l'assemblée qu'il a contacté l'Entreprise S.E.WELTER de Pfastatt afin de souscrire un contrat de maintenance en remplacement de l'Entreprise EBIS.

Don du Sang

Monsieur Didier UEBERSCHLAG relance l'opération « Don du Sang », et demande si un courrier est arrivé en Mairie. Il lui est répondu que pour le moment aucune lettre à ce propos n'était parvenue en Mairie.

Affaissement de trottoir

Monsieur Didier UEBERSCHLAG fait part d'un affaissement du trottoir rue des Vergers.

Eclairage public

Monsieur Serge EGMANN signale que l'ampoule à hauteur de l'habitation de Monsieur Jean-Marie SEEL clignote et qu'un lampadaire rue du Fossé est en panne.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 22 h 10.

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 17 février 2011 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Etaient présents : MM. SENGELIN Christophe, STOESSEL Sébastien,
UEBERSCHLAG Didier, EGMANN Mathieu,
Mmes RENGHER Sylvie et GASSER Yvonne.

Absente excusée : Mme MATTLER Séverine qui a donné procuration à M. STOESSEL.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09.12.2010

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES ORGANISMES DE GROUPEMENT SUITE A DEMISSIONS

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par Monsieur Serge EGMANN à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin annonçant sa décision de démissionner de son poste d'Adjoint au Maire qu'il occupait depuis 2008 et de son mandat de conseiller municipal.

Il fait également lecture du courrier d'acceptation de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin en date du 25 janvier 2011.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas pourvoir au remplacement du poste d'Adjoint au Maire vacant.

La nouvelle répartition des Commissions Communales s'établit comme suit :

Finances - Budget :

MM. LITZLER François - SENGELIN Christophe - STOESSEL Sébastien
Mmes RENGHER Sylvie et MATTLER Séverine.

Eclairage – voirie – construction – bâtiments communaux – chauffage - assainissement

MM. LITZLER François - EGMANN Mathieu - STOESSEL Sébastien - UEBERSCHLAG Didier et Mme MATTLER Séverine.

Fêtes – cérémonies et culture

MM. UEBERSCHLAG Didier, SENGELIN Christophe
Mmes RENGHER Sylvie, GASSER Yvonne et MATTLER Séverine.

Don du Sang : MM. UEBERSCHLAG Didier - Mmes GASSER Yvonne et MATTLER Séverine.

Comité des Fêtes : Mme RENGHER Sylvie.

Délibérations

Bulletin communal

MM. SENDELIN Christophe, EGMANN Mathieu
Mmes RENGIER Sylvie et GASSER Yvonne.

Site internet : M. EGMANN Mathieu.

Forêt

MM. LITZLER François, EGMANN Mathieu.

Commission d'Urbanisme

MM. LITZLER François, SENDELIN Christophe, UEBERSCHLAG Didier.

Commission d'Adjudication ou appel d'offres

Sur proposition du Maire et conformément aux dispositions de l'article 279 du Code des Marchés Publics, sont élus à l'unanimité des membres présents pour faire partie de la Commission d'Adjudication ou d'appels d'offres :

Président : LITZLER François

Titulaires : SENDELIN Christophe, RENGIER Sylvie, UEBERSCHLAG Didier

Suppléants : EGMANN Mathieu, STOESSEL Sébastien.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ASSEMBLEES DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES DONT LA COMMUNE EST MEMBRE

Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE

MM. SENDELIN Christophe, STOESSEL Sébastien et RENGIER Sylvie.

Syndicat Intercommunal pour les Affaires Culturelles de HIRSINGUE (SIAC)

Mmes RENGIER Sylvie et GASSER Yvonne.

Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière Région d'ALTKIRCH (SIGFRA)

MM. LITZLER François et EGMANN Mathieu.

Syndicat Mixte des Gardes-champêtres Intercommunaux (Brigade Verte)

Titulaire : M. LITZLER François - Suppléant : M. EGMANN Mathieu.

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

M. UEBERSCHLAG Didier.

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de FELDBACH-RIESPACH

Titulaires : MM LITZLER François, SENDELIN Christophe, STOESSEL Sébastien,
Mme RENGIER Sylvie.

Suppléants : M. UEBERSCHLAG Didier, Madame GASSER Yvonne.

Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires RIESPACH-FELDBACH

MM. SENDELIN Christophe, STOESSEL Sébastien

Mmes RENGIER Sylvie, MATTLER Séverine et GASSER Yvonne.

Union Départementale des Associations Familiales du Haut-Rhin (UDAF 68)

Mme MATTLER Séverine.

Délibérations

Comité Consultatif Sapeurs-Pompiers

MM LITZLER François, STOESSEL Sébastien et UEBERSCHLAG Didier.

Correspondant chargé des questions de défense

M. SENDELIN Christophe.

2. DIVERS

Monsieur le Maire fait lecture d'un sondage effectué par le Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière - SIGFRA adressé en Mairie. Ce sondage sur la « gestion de la main d'œuvre » est réalisé auprès des communes membres concernant l'embauche d'une équipe supplémentaire de 3 bûcherons. Ce sondage argumente que « *les effectifs sont dramatiquement faibles* », que « *dès qu'il y a un malade dans une équipe, la sécurité n'est plus assurée* » et qu' « *il devient donc urgent et indispensable de prendre une décision sur la politique de gestion des salariés au sein de notre Syndicat pour les prochaines années* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et s'appuyant notamment sur l'opinion donnée par Monsieur David SETAU, garde forestier ONF, décide à 5 voix pour et 2 voix contre, de donner un avis défavorable à l'embauche d'une équipe de 3 bûcherons.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 21 h 45.

Communiqués de la Mairie

Délivrance des cartes nationales



Vous vous préparez à passer un concours, un examen ou vous envisagez d'effectuer un séjour à l'étranger dans les prochains mois : pensez à vérifier la date de validité de votre carte d'identité ou de votre passeport.

Compte tenu de la forte affluence habituellement constatée à l'approche de l'été, l'établissement des titres d'identité nécessitera un délai plus long (de trois – quatre semaines, délai moyen actuel pour obtenir une carte d'identité, mais cela peut aller jusqu'à six à huit semaines en été !...).

Pour se rendre dans les DOM-TOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Polynésie Française, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelin, Mayotte), la carte d'identité en cours de validité suffit à un citoyen français. Attention cependant aux escales en pays étranger, lors du voyage vers ces destinations, où seul un passeport permet de quitter la zone aéroportuaire (si vous n'avez qu'une carte d'identité, vous devrez rester confinés dans l'aéroport durant le temps de l'escale).

Rappel concernant les mineurs : tout mineur, quel que soit son âge, doit être en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité pour voyager à l'étranger.

En règle générale, il est fortement conseillé de consulter la rubrique – papiers – sur le site www.service-public.fr, afin de vérifier que l'on dispose d'un titre de voyage valide en fonction du pays de destination.

Enfin, pour connaître les modalités d'entrée et de séjour dans un pays étranger, on peut consulter le site www.diplomatie.gouv.fr, rubrique conseils aux voyageurs.

Rappel pour la délivrance des passeports biométriques :

Dans notre secteur, seules certaines mairies et notamment celles d'ALTKIRCH, de DAN-NEMARIE et de FERRETTE sont habilitées à délivrer ces passeports.

On peut toutefois retirer le formulaire CERFA et la notice explicative (pièces à produire) en mairie de FELDBACH, afin de pouvoir se présenter avec un dossier complet auprès d'une des mairies équipées d'une station numérique.

Cyber Base Emploi

Vous êtes : salarié, demandeur d'emploi, entrepreneur, chef d'entreprise, lycéen, étudiant, retraité... ;

Vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise, développer votre activité ;

Vous recherchez une formation, des renseignements sur les dispositifs existants ;

Vous recherchez un emploi, dans la région ou chez nos voisins suisses et allemands ;

Vous voulez vous familiariser avec l'outil informatique et internet...

La Cyber Base Emploi vous accueille, vous guide dans vos recherches et vous informe sur vos démarches.

C'est un service gratuit de la Maison de l'Emploi, qui accueille le public sans rendez-vous le lundi de 14 h à 17 h 30 et du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

Communiqués de la Mairie

Les autorisations de sortie du territoire et les cartes nationales d'identité (CNI)

Les autorisations de sortie du territoire pour les ressortissants français ne disposant pas de passeport sont délivrées par la mairie.

Elles ne peuvent être établies que si l'enfant concerné dispose d'une carte nationale d'identité en cours de validité.

Elles sont demandées souvent pour les sorties scolaires ou les activités extra scolaires. Il est recommandé à chaque parent de prendre le réflexe de faire une attestation de sortie du territoire pour leurs enfants au moment où les cartes d'identité sont établies pour la première fois ou au moment de leur renouvellement.

Les autorisations de sortie du territoire sont valables 5 ans maximum ou le cas échéant le temps restant sur la carte nationale d'identité avant son expiration si celui-ci est inférieur à 5 ans.

Il est important de savoir que le délai pour l'établissement ou le renouvellement des cartes nationales d'identité est d'environ 5 semaines à compter du dépôt complet du dossier en mairie.

Aucun autre document ne remplace la CNI et rien ne peut faire accélérer la demande.

Alors vérifiez bien les délais d'expiration sur vos papiers et rapprochez-vous de votre mairie pour connaître les démarches administratives à suivre.

Communiqué du CICAS du Haut-Rhin à l'attention des futurs retraités

Pour préparer son dossier de retraite complémentaire Arrco, Agirc et/ou Ircantec, c'est simple. Contactez un conseiller au 0 820 200 189 * du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

En lui communiquant votre nom et votre numéro de sécurité sociale, il pourra prendre en charge votre demande, vous conseiller sur les démarches à effectuer et vous indiquer les pièces à rassembler pour constituer votre dossier.

Il vous proposera également un rendez-vous dans un centre d'information (CICAS) le plus proche de chez vous.

CICAS du Haut-Rhin – 143 Avenue Aristide Briand
BP 2439 – 68067 MULHOUSE CEDEX

* 0,09 € TTC par minute à partir d'un poste fixe.

Commande de bois de chauffage

Les personnes souhaitant acquérir du bois de chauffage au stère, du BIL ou des lots de copeaux sont priées d'indiquer leurs besoins auprès du secrétariat de la mairie (Tél. : 03.89.25.80.55 – Fax : 03.89.07.95.81).

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. David SETAU (Tél. : 06.82.61.41.50).

SÉANCE DU 12 AVRIL 2011

Présence:

Mmes Sylvie RENGHER, Vice-Président, MM. Christophe SENDELIN, 1^{er} Maire-Adjoint de Feldbach, Matthieu GRIENENBERGER, Michel MELBECK, Mme Audrey HUBER-REUGE, délégués de Riespach, M. Sébastien STOESSEL, Mmes Séverine MATTNER et Yvonne GASSER, délégués de Feldbach, membres du Comité Syndical.

Absence:

Mme Marie-Josée MULLER, Maire de Riespach, avec procuration à Audrey HUBER-REUGE et M. Martin BIHR.

1.- Lecture et signature du Procès Verbal de la séance du 3 mars 2011

Le Procès Verbal de la séance du 3 mars 2011 a fait l'objet des observations ci-après de la part des services de la Sous-Préfecture d'Altkirch.

Conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Rachel GORAL, présidente démissionnaire du Syndicat aurait dû faire part de sa démission par lettre recommandée avec accusé de réception au Préfet du Haut-Rhin et attendre sa lettre d'acceptation de ladite démission. Cette démarche n'ayant pas été accomplie, la démission de Mme GORAL n'est pas recevable en l'état.

Il en résulte que l'élection d'un nouveau président lors de la séance du 3 mars 2011 est entachée d'illégalité pour vice de forme, et que toutes les délibérations prises à cette séance par le nouveau Comité Syndical ainsi créé sont invalidées.

Madame la Vice-Présidente est donc invitée à attendre l'acceptation de la démission de la Présidente par M. le Préfet du Haut-Rhin puis de procéder dans le délai de quinze jours suivant la date d'effet de cette démission à l'élection d'un nouveau président et au renouvellement des membres du bureau.

L'acceptation du Préfet étant parvenue le 30 mars 2011 entre les mains de Mme GORAL, rien ne s'oppose plus à la constitution d'un nouveau bureau.

2.- Procès Verbal de l'installation de deux nouveaux délégués au Syndicat Election du Président et du ou des Vice-Président(s)

Installation des délégués du Comité Syndical

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Sylvie RENGHER, Vice-Présidente, qui après avoir procédé à l'appel nominal des délégués, a donné lecture de l'arrêté préfectoral n° 02-2113 du 30 juillet 2002 portant création du Syndicat, puis a déclaré installer MM. Michel MELBECK, délégué de RIESPACH, et Sébastien STOESSEL, délégué de FELDBACH dans leurs fonctions de membres du comité du Syndicat Intercommunal Scolaire des Communes de RIESPACH et de FELDBACH.

SIS RIESPACH-FELDBACH

Madame Séverine MATTLER, la plus jeune des membres du Comité présents a été désignée en qualité de secrétaire

Election du Président : premier tour de scrutin

Mme Yvonne GASSER, la plus âgée des Membres du Comité, a ensuite pris la présidence de l'assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré huit délégués présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Elle a ensuite rappelé que le Comité du Syndicat doit élire le Président et les membres du bureau parmi ses membres (article 5 de l'arrêté préfectoral n°02-2113 du 30 juillet 2002), au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est proclamé élu.

La doyenne, Présidente de séance, a donc invité le Comité du Syndicat à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du ou de la Président(e). Elle demande aux candidats à la présidence de se faire connaître.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis à la Présidente de séance, un pli fermé renfermant son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	9
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	9
Majorité absolue	5
Ont obtenu :	
- M. Matthieu GRIENENBERGER.....	9

M. Matthieu GRIENENBERGER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président du Syndicat, et a été immédiatement installé.

Nombre de postes de Vice-Présidents à créer

Le Comité du Syndicat, après en avoir délibéré, décide la création d'un poste de Vice-Président pour la période allant de 2011 à 2014.

Election du Vice-Président : premier tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Matthieu GRIENENBERGER élu Président, à l'élection du Vice-Président. Le Président demande aux candidats à la vice-présidence de se faire connaître.

Chaque membre du Comité, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

SIS RIESPACH-FELDBACH

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	9
A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	8
Majorité absolue.....	5
Ont obtenu :	
- Mme RINGER Sylvie	8

Mme RINGER Sylvie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-Président, et a été immédiatement installée.

Observations et réclamations

Néant

3.- Fixation des indemnités de fonction du Président et du Vice-Président

Le Comité Syndical,

Vu l'arrêté préfectoral n°02-2113 du 30 juillet 2002 portant création du Syndicat Intercommunal Scolaire des Communes de RIESPACH et de FELDBACH, établissement public sans fiscalité propre ;

Vu le décret n°93-732 du 29 mars 1993 relatif aux indemnités de fonction des présidents et vice-présidents de coopération intercommunale mentionnées à l'article 18 de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

Vu le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonction des présidents et vice-présidents de coopération intercommunale mentionnés à l'article L.5211-12 du Code Général des collectivités territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code (J.O. du 29 juin 2004) ;

Considérant que les 2 communes comptent 1079 habitants au recensement de 1999;

et après en avoir délibéré,

- * décide à l'unanimité de maintenir l'indemnité mensuelle du Président à 36,81% du taux maximal autorisé par la Loi, soit à $463,78 \text{ €} \times 36,81 \% = 170,72 \text{ €}$;
- * décide à l'unanimité de maintenir l'indemnité mensuelle de la Vice-Présidente à 46,01 % du taux maximal autorisé par la Loi, soit à $176,77 \text{ €} \times 46,01\% = 81,33 \text{ €}$;
- * dit que cette décision prend effet le 1^{er} avril 2011 ;
- * dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du Syndicat.

SIS RIESPACH-FELDBACH

4.- Compte Administratif 2010

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Mme Sylvie RENGHER, Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Mme Rachel GORAL, ex-Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

* Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit: :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 260,56		2 819,22		4 079,78
Opérations de l'exercice	6 820,01	924,48	120 935,87	130 464,87	127 755,88	131 389,35
TOTAUX	6 820,01	2 185,04	120 935,87	133 284,09	127 755,88	135 469,13
Résultat de clôture	4 634,97			12 348,22		7 713,25
Restes à réaliser	59,00				59,00	
TOTAUX CUMULÉS	6 879,01	2 185,04	120 935,87	133 284,09	127 814,88	135 469,13
RESULTATS DEFINITIFS	4 693,97			12 348,22		7 654,25

* Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

* Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

* Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5.- Compte de gestion 2010 de M. Claude Ipponich, Receveur

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de M. Matthieu GRIENENBERGER, Président,

* Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

* Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010;

* Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

SIS RIESPACH-FELDBACH

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

* Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6.- Affectation du résultat 2010

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2010 comme suit :

Résultat dégagé à la fin de l'exercice 2010 12 348,22 €
affecté à

c/002 (R) Excédent de fonctionnement N-1 reporté 7 713,25 €
c/1068 (R) Couverture du déficit d'investissement N-1 4 634,97 €

7.- Budget Primitif 2011 du Syndicat Intercommunal Scolaire

Le Comité Syndical vote le budget primitif 2011 comme suit :

Section d'investissement

Dépenses

2183-01	Matériel bureautique et informatique	7 750,00
2184-01	Mobilier scolaire	500,00
001-OFI	<u>Déficit d'investissement reporté</u>	<u>4 635,00</u>
	TOTAL DEPENSES	12 885,00 €

Recettes

021-OFI	Virement de la section de fonctionnement	7 195,00
10222-OFIFctva		1 055,00
1068-OFI	<u>Excédent de fonctionnement capitalisé</u>	<u>4 635,00</u>
	TOTAL RECETTES	12 885,00 €

SIS RIESPACH-FELDBACH

Section de fonctionnement

Dépenses

60612	Electricité bâtiments	4 000,00
60621	Combustibles	15 000,00
60631	Fourniture entretien	800,00
60632	Fourniture petit équipement	200,00
6064	Fournitures administratives	1 300,00
6065	BCD Livres Disques	500,00
6067	Fournitures scolaires	5 000,00
61522	Entretien de bâtiments	1 500,00
6156	Maintenance (photocopieurs, ordinateurs)	1 500,00
6184	Versement à des organismes de formation	820,00
6188	Autres frais (location salle Feldbach)	200,00
6225	Indemnité comptable	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	700,00
6247	Transports collectifs	33 000,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00
6262	Frais télécommunications	1 500,00
62878	Remboursement Frais électricité à Feldbach	1 300,00
6288	Entrées piscine	1 050,00
6218	M.A.D. Personnel	34 500,00
6336	Cotisations CNFPT & CDG	200,00
6411	Personnel titulaire	18 500,00
6413	Personnel non-titulaire	4 400,00
6451	Charges sociales personnel titulaire	7 100,00
6456	Cotisation FNC Suppl. familial	250,00
6475	Médecine du travail	230,00
023	Virement à la section d'investissement	7 136,00
6531	Indemnités Elus	3 000,00
6533	Cotisations retraite élus	110,00
6574	<u>Subvention fonctionnement associations</u>	<u>370,00</u>
	TOTAL DÉPENSES	144 625,00 €

Recettes

002	Excédent de fonctionnement N-1	7 713,00
7473	Subvention Département	29 000,00
74742	<u>Participations des Communes</u>	<u>107 912,00</u>
	TOTAL RECETTES	144 625,00 €

Balance générale

↳ Dépenses:	<u>157 510,00 €</u>	↳ Recettes	<u>157 510,00 €</u>
Investissement:	12 885,00	Investissement:	12 885,00
Fonctionnement:	144 625,00	Fonctionnement:	144 625,00

Le présent budget est voté à l'unanimité.

SIS RIESPACH-FELDBACH

8.- Participation des Communes au Syndicat Intercommunal Scolaire pour 2011

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

fixe la participation des Communes au Syndicat pour 2011 comme suit :

RIESPACH : 64 747,20 €, soit 60 % des dépenses prévisibles

FELDBACH : 43 164,80 €, soit 40 % des dépenses prévisibles

hormis le coût du transport scolaire, conformément aux statuts du Syndicat.

dit que la participation sera demandée aux communes au fur et à mesure des besoins du Syndicat.

9- Discussion sur le besoin d'un ATSEM supplémentaire

Monsieur le Président fait part à l'ensemble des membres du comité syndical de ses entretiens avec le personnel enseignant. En prévision des effectifs de maternelle pour les deux prochaines rentrées scolaires, il semblerait utile de prévoir l'embauche à 50% d'un stagiaire en CDD, renouvelable. La décision sera prise à la fin de cette année scolaire (2010/2011).

CONSEIL D'ECOLE



Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 14 février 2011 à 20h00 à l'école de Riespach sous la présidence du directeur d'école.

Présence

enseignants

ECKENSCHWILLER Rémy

SCHMITT Jean-Luc

DROUHARD Nadège

FRIEZ Hélène

OSINSKI Eliane

parents d'élèves élus :

LACOUR Alain

MEDUS Dominique

WOLFER Virginie

VONVILLE Rachel

WOLFER Virginie

élus locaux et autres :

MULLER Marie-Josée, maire de Riespach

LITZLER François, maire de Feldbach

RENGER Sylvie, Vice-Présidente du SIS

HARTMANN Léa, ATSEM

Lecture et signature du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès verbal de la séance du 18 novembre 2010 est approuvé et signé par les membres alors présents.

Cloison WC :

Monsieur l'Inspecteur nous encourage fortement à faire installer une cloison légère de séparation aux toilettes des maternelles.

Evaluations CM2 :

Les évaluations nationales des élèves de CM2 ont donné de meilleurs résultats que l'an dernier. Les enseignants regrettent toujours le fait que ces évaluations sur l'ensemble du programme aient lieu en janvier, donc au milieu de l'année scolaire, alors que toutes les compétences n'ont pas encore été vues ou revues.

Résultats en français :

0 à 33% de réussite 1 élève

33 à 50% de réussite 2 élèves

50 à 66% de réussite 4 élèves

66 à 100% de réussite 5 élèves

Résultats en mathématiques :

0 à 33 % de réussite 0 élève

33 à 50 % de réussite 1 élève

50 à 66 % de réussite 3 élèves

66 à 100 % de réussite 8 élèves

Les résultats individuels ont été communiqués aux parents des élèves concernés.

Inscriptions :

Les inscriptions des nouveaux élèves en classe maternelle pour la rentrée 2011 auront lieu le jeudi 14 avril 2011 de 17h00 à 18h00. Une convocation sera envoyée par le SIS aux familles concernées.

Postes d'ATSEM :

Ce point était déjà à l'ordre du jour de la dernière séance du conseil d'école. Or la nouvelle année scolaire approche et le problème demeure entier.

Le directeur d'école présente un tableau des prévisions d'effectifs pour les trois prochaines années. Il en ressort une relative stabilité du nombre d'élèves, ce qui est plutôt rassurant car des menaces de fermeture de classe planent sur de nombreux villages. En ce qui concerne les maternelles, il est fort probable qu'il y ait deux classes maternelles pures ces trois prochaines années dans notre école. Sera-t-il possible de travailler dans de bonnes conditions avec une seule aide maternelle pour 40 élèves répartis sur 2 classes ? Les avis sont partagés.

Le directeur d'école souhaite que le SIS prenne position et fasse part de sa décision avant la fin de l'année scolaire afin qu'il puisse préparer la rentrée en toute connaissance de cause.

Divers :

ordures ménagères : sacs éventrés du locataire du logement

propreté des cours d'école et des alentours

enquête sécurité dans les écoles au printemps

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2010

Sous la présidence de M. François LITZLER, Président, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de FELDBACH-RIESPACH se sont réunis le 17 novembre 2010 à 18 h 00 à la mairie de FELDBACH.

Etaient présents :

LITZLER François, STOESSEL Sébastien en suppléance de SENDELIN Christophe, REDERSTORFF Christian, BRAND Jean-Paul, GASSER Paul
Mmes MULLER Marie-Josée et RENGIER Sylvie

---oooOooo---

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2010

Lecture faite par le Président, le compte-rendu de la précédente séance est signé et approuvé par les membres du Comité Syndical.

2. VALIDATION DES PLANS DU BATIMENT AU DESSUS DU FORAGE ET DU TRACE DE LA CANALISATION

Monsieur le Président salue Monsieur Julien THIRIET du Bureau d'Etudes B 2000 et lui passe la parole afin que ce dernier présente le dossier à l'assemblée.

Le choix d'un bureau de contrôle s'impose. Trois bureaux doivent être consultés. Le périmètre de protection immédiate doit être entouré d'une clôture avec portail.

Monsieur THIRIET informe l'assemblée que pour l'obtention d'un branchement EDF, un permis de construire ou une déclaration préalable s'avère nécessaire.

Concernant le local technique du forage, une déclaration préalable est obligatoire.

Pour le réservoir, le Président propose de faire une déclaration préalable pour le changement de la porte ainsi que pour le ravalement de façade.

Monsieur THIRIET propose d'établir les permis dans un délai de quinze jours pour un montant de 2 400,00 € HT à charge pour le Syndicat d'Eau de trouver un architecte pour valider le dossier.

Pour passer sous le Feldbach, un dossier « Loi sur l'Eau » est nécessaire. Le Bureau d'Etudes propose pour ce faire un montant de 4 000,00 € HT.

Pour la bonne exécution des travaux, il sera nécessaire d'empiéter sur des terrains agricoles privés longeant le tracé de la conduite sur une largeur d'environ 5 m.

Il sera procédé au décapage de la terre végétale pour ne pas abîmer cette dernière qui sera remise en place par l'Entreprise une fois les travaux terminés.

Concernant les tuyaux de drainage qui traversent le chemin, leur emplacement devra être signalé par chaque exploitant.

Pour les pertes de récolte éventuelles, les exploitants seront indemnisés sur la base des barèmes émis par la Chambre d'Agriculture.

SIAEP FELDBACH-RIESPACH

Chaque exploitant recevra un courrier l'invitant à signer une autorisation de travaux sur domaine privé.

Monsieur THIRIET consultera les Entreprises pour le 15 décembre 2010.

Il nous propose les dates suivantes :

Vendredi 28 janvier 2011 : date de remise des offres

Lundi 7 février 2011 : remise de l'analyse des offres par le Bureau d'Etudes

Lundi 14 février 2011 : offres définitives

Mardi 1^{er} mars 2011 : Notification à l'Entreprise détentrice du marché

Vendredi 1^{er} avril 2011 : démarrage des travaux

Vendredi 7 octobre 2011 : inauguration.

3. DIVERS

Monsieur François LITZLER Président du Syndicat d'Eau informe l'assemblée que pour financer les travaux, une ligne de trésorerie de 1 000 000,00 € s'avère nécessaire, et propose de consulter plusieurs organismes bancaires. La mieux-disante sera retenue.

SÉANCE DU 12 JANVIER 2011

Sous la présidence de M. François LITZLER, Président, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de FELDBACH-RIESPACH se sont réunis le 12 janvier 2011 à 10 h 30 à la mairie de FELDBACH.

Etaient présents :

LITZLER François, SENGELIN Christophe, STOESEL Sébastien en suppléance de EGMANN Serge,
REDERSTORFF Christian, GASSER Paul
Mmes MULLER Marie-Josée et RENGIER Sylvie

Absent :

M. BRAND Jean-Paul.

---oooOooo---

1. PRESENTATION DU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur Julien THIRIET, Responsable du Secteur Sud Alsace SNC LAVALIN SAS Agence de Colmar au Bureau d'Etudes B 2000 assiste en charge de la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de dilution des eaux de sources de Riespach par celles du forage de Feldbach à la réunion d'aujourd'hui afin de présenter les différents documents qui vont composer le dossier d'appel d'offres pour futurs travaux de dilution des eaux (CCAP, CCTP, etc...).

SIAEP FELDBACH-RIESPACH

L'appel d'offres est composé de cinq lots :

- Lot n° 1 : pose de canalisation en PEHD DN 140
- Lot n° 2 : pose de canalisation en fonte DN 125
- Lot n° 3 : électromécanique, télégestion et robinetterie
- Lot n° 4 : génie civil
- Lot n° 5 : contrôles.

Quelques modifications sont apportées à certains documents. Monsieur THIRIET en prend bonne note et s'engage à remettre à Monsieur François LITZLER, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Feldbach / Riespach les documents corrigés au plus vite, et ce afin de pouvoir engager la procédure d'appel d'offres le plus rapidement possible.

2. AVENANT MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur Julien THIRIET explique qu'après une étude approfondie du dossier, le coût prévisionnel des travaux établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt doit être revu à la hausse et présenté à l'assemblée le détail des coûts à prendre en considération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide de reconsidérer cet avenant après avoir pris connaissance du montant exact des travaux suite à l'attribution des marchés aux Entreprises.

3. DIVERS

Certains travaux n'étant pas subventionnables, le Comité Syndical convient d'organiser une réunion avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

Décision modificative – virement de crédits

Le Comité Syndical, constatant une insuffisance de crédits de 891 € à l'article 6226 du budget de l'exercice 2010 ;

décide à l'unanimité

de voter un crédit supplémentaire de 891 € à l'article 6226, section d'exploitation du budget de l'exercice 2010 ;

d'opérer à cet effet un virement de crédit de 891 € de l'article 6218 à l'article 6226.

Le Comité Syndical, constatant une absence de crédits de 223 € à l'article 6615 du budget de l'exercice 2010 ;

décide à l'unanimité

de voter un crédit supplémentaire de 223 € à l'article 6615, section d'exploitation du budget de l'exercice 2010 ;

d'opérer à cet effet un virement de crédit de 223 € de l'article 6218 à l'article 6615.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 12 heures 00.

CONCOURS DE FLEURISSEMENT

Les heureux Lauréats du concours de fleurissement organisé durant l'été 2010 ont été mis à l'honneur lors de la traditionnelle cérémonie des Vœux pour la Nouvelle Année.



Après le succès à nouveau rencontré par la distribution des bons de fleurissement offert par la Commune et afin de récompenser les plus belles fenêtres fleuries dans le Village, les membres du Jury Jean-Luc RUETSCH, Morand SENDELIN, Christophe LIDY, Catherine DATTLER et Sylvie RENGER ont sillonné les rues de notre village à la mi-août 2010.

Un grand bravo aux Feldbachoises et Feldbachois qui se sont donnés de la peine pour faire de notre village un endroit beau et agréable à vivre.

Et voici le palmarès :

ENCOURAGEMENTS

Rue des Vergers

M. et Mme MEDUS Christophe
M. et Mme VONVILLE Alain

Rue de l'église

M. et Mme BLOCH Bernard

Rue de la Colinne

M. et Mme MATTLER Gérard

Rue de la Forêt

M. et Mme DANGELSER Michel

Rue de Riespach

M. et Mme LITZLER René

Rue des Prés

Mme VETTER Maria
M. et Mme BISEL Christophe
M. et Mme VETTER Louis
M. et Mme DATTLER Philippe
M. et Mme DATTLER Serge
M. et Mme LIEBENGUTH Roland
M. et Mme VETTER Jean Paul
M. et Mme VETTER Gilles
M. et Mme KESSLER Christophe

Rue de Bisel

M. et Mme DATTLER Rémy
M. et Mme DATTLER Antoine
M. STOECKLIN Antoine
M. et Mme HEINIS Christophe
Mme JAEGY Marie-Catherine
M. et Mme ROCKLIN Josy

Rue du Ruisseau

M. et Mme DIRRIG Frédéric

Rue des champs

M. et Mme STEHLIN Bertrand

Rue de la Lisière du bois

M. et Mme HERTEL Stéphane

Rue d'Arveyres

M. et Mme BOCHELEN Gérard

Rue des Jardins

M. et Mme LINDER Rémi

Rue du fossé

M. et Mme SEEL Jean-Marie
M. et Mme LINDER Eric
M. et Mme EGMANN Eugène

Ça s'est passé

FELICITATIONS

Rue de la Forêt

M. et Mme STOESSEL Joseph
M. RENGER Joseph / Mme MORCEL
Jacqueline

M. et Mme LIDY Benoit

Rue de la Lisière du bois

M. et Mme OBERLI Luc

M. et Mme REDERSTORFF Thierry

Mme REDERSTORFF Marie-Odile

M. et Mme SAGOT Jean

M. et Mme ENDERLEN Daniel

Rue de BiseI

M. et Mme BRUNNER Sébastien

Mme GASSER Irma

M. et Mme OBERLI Guy

M. et Mme OBERLI Abraham

FELICITATIONS mention spéciale

« coup de cœur du Jury »

Rue des Prés

M. et Mme KOENIG Bernard

Mme MASTROTOTARO Georgette



HAUT RHIN PROPRE



A l'initiative du Conseil Général du Ht Rhin une matinée Haut Rhin propre a été organisée le samedi 2 avril dernier.

Un groupe d'une quinzaine de personnes ont répondu présent à l'appel de la municipalité et ont consacré un peu de leur temps à cette action en faveur de l'environnement. Une bonne dizaine de sacs ont été remplis de détritux en tout genre !

Les abords de nos routes autour du village ont été débarrassés de divers sachets en plastiques, canettes de bière, paquets de cigarettes vides et autres déchets.

La matinée s'est terminée par un sympathique pot devant la Mairie, sous un très beau soleil.

Un grand merci à ceux qui ont participé activement à ce ramassage, en souhaitant voir d'autres concitoyens nous rejoindre l'année prochaine.

(Manque sur la photo la famille TAVAN)

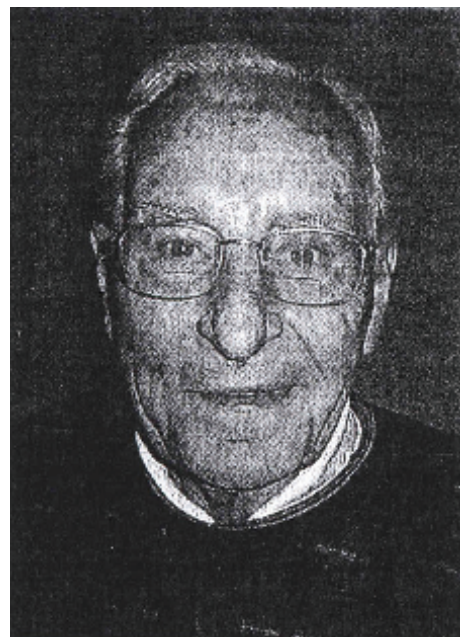
ANNIVERSAIRE DATTLER LUCIEN

C'est le 3 janvier 2011 que Lucien DATTLER a fêté , entouré de ses 5 fils, son 85e anniversaire. A cette occasion, une délégation municipale a eu le plaisir de lui offrir le traditionnel panier garni.

Lucien DATTLER avait appris le métier de charpentier au CFA à Mulhouse et avait ensuite travaillé dans plusieurs entreprises mulhousienne avant de s'établir à son compte à Feldbach en 1952. Membre fondateur du Corps des Sapeurs-Pompiers et de l'Association du Foyer Rural, il a toujours œuvré pour le Village.

Lucien DATTLER est malheureusement décédé quelques jours seulement après son anniversaire.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme volontaire et impliqué.



PALMES ACADÉMIQUES



André HEIMBURGER a été tout récemment promu au grade de Chevalier dans l'Ordre des palmes Académiques.

Cette distinction est venue récompenser sa carrière et ses nombreuses années d'exercice au sein du Collège Jean-Paul de DADELSEN à Hirsingue.

Toutes nos Félicitations !

Ça s'est passé

NAISSANCE



Laurine Anna Marie SCHMITT, née le 1^{er} mars 2011
à ALTKIRCH (68)
fille de Eric SCHMITT et de Mireille FLOTA
demeurant 19 rue d'Arveyres

Méline Estelle VETTER, née le 1^{er} mars 2011
à SAINT-LOUIS (68)
fille de Gilles VETTER et de Estelle TSCHAMBER
demeurant 21 rue des Prés



DÉCÈS

DATTLER Lucien
né le 03 janvier 1926 à FELDBACH (68)
est décédé le 29 janvier 2011 à ALTKIRCH (68)

KUBLER Clémentine
née le 04 mars 2011 à MULHOUSE (68)
est décédée le 25 mars 2011 à MULHOUSE (68)



LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Mois de mai:

66 ans :	EMMELIN Marie-Agnès née VETTER	12.05.1945
67 ans :	LINDER Marie-Bernardine née STOECKLIN	20.05.1944
68 ans :	DATTLER Monique née BURGERMEISTER	26.05.1943
69 ans :	BLOCH Hélène née VETTER	15.05.1942



Mois de juin:

67 ans :	GODINAT Aimé	21.06.1944
69 ans :	GODINAT Louis	20.06.1942
70 ans :	FLOTA Paul	15.06.1941
81 ans :	DATTLER Denise née GINDER	26.06.1930

Mois de juillet :

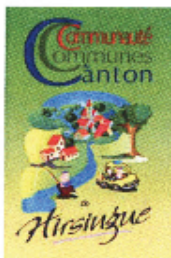
66 ans :	LIEBENGUTH Roland	05.07.1945
67 ans :	GASSER Bernard	10.07.1944
68 ans :	EGMANN Eugène	04.07.1943
84 ans :	BOEGLIN Madeleine née BURGER	16.07.1927
87 ans :	DATTLER Albert	20.07.1924

Mois d'août :

69 ans :	EGMANN Annette née KAUFMANN	17.08.1942
70 ans :	LINDER Richard	19.08.1941
78 ans :	OBERLI Abraham	22.08.1933
88 ans :	ROCKLIN Anne née MULLER	17.08.1923
90 ans :	STOECKLIN Marguerite née HASENBOEHLER	06.08.1921



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSIGUE



REDUISONS D'AVANTAGE NOS DECHETS !

Recyclons nos biodéchets (*)

Une solution proposée par la
Communauté de Communes du Canton
de Hirsingue

Mai 2011

Consciente de la quantité importante de déchets fermentescibles produits par ses foyers, la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue vous propose une **collecte des biodéchets à compter de mai 2011**. Cette collecte innovante, en **apport volontaire**, a été réalisée dans un premier temps à **titre expérimental chez les particuliers et professionnels des communes de Bettendorf, Henflingen et Hirsingue**.

En effet, avant de prendre l'initiative d'élargir la zone de collecte, une phase test nous paraissait nécessaire afin d'évaluer l'efficacité du système de collecte.

La collecte des biodéchets permettra de **diminuer le volume global des déchets** ménagers. Par ce système de tri complémentaire, nous visons une plus grande responsabilisation de nos habitants déjà très impliqués dans le tri des déchets. Grâce à cela, les efforts se multiplieront en faveur de l'environnement. C'est en poursuivant ces efforts que nous pourrions envisager la **maîtrise du coût global de traitement des ordures ménagères résiduelles**.

Afin de pouvoir réaliser au mieux ce nouveau service, la collectivité vous fournira **gratuitement** des poubelles individuelles spécifiques (**bio-seaux**) ainsi des sacs biodégradables qui vous permettront d'y mettre vos biodéchets. Ceux-ci seront ensuite à déposer dans les conteneurs placés aux différents points de collecte prévus à cet effet.

Pour optimiser le principe :

- N'utilisez que les **sacs biodégradables** fournis par la communauté de communes et la mairie de votre domicile. En effet, seuls les sacs en amidon ou en fécule de pomme de terre sont adaptés.
- Placer du **papier journal** au fond des bacs de collecte afin d'absorber d'éventuelles coulures. En complétant ce geste par un rinçage de votre poubelle, vous éviterez les désagréments.
- Les habitants non dotés de **bio-seaux** au 1^{er} juillet 2011, pourront les retirer gratuitement à la communauté de communes du canton d'Hirsingue.

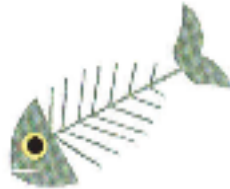
(*) **Biodéchets (déchet biodégradable)** : tout déchet d'origine organique (végétale ou animale) pouvant faire l'objet de décomposition et permettant d'obtenir, **par compostage**, un matériau valorisable. Il s'agit essentiellement des restes de repas et de préparation de cuisine.

Collecte des biodéchets

Déchets à mettre dans votre sac compostable



Restes de repas



Arêtes



Croûtes de fromages



Essuie-tout et
cartons souillés



Coquilles d'œuf



Epluchures



Filtres et marcs de café



Fruits abîmés



Os



Pains rassis



Sachets de thé



Viande



La collecte des biodéchets sera mise en place sur la Commune de Feldbach durant la 2e quinzaine du mois de juin prochain. Une réunion publique d'informations sera organisée le Mardi 7 juin 2011 à 20h dans la Salle du Foyer Rural.

L'ensemble de la population est cordialement invité à y participer.

CAFÉ CONTACT DU SUNDGAU



Vous êtes femme au foyer, vous exercez une activité professionnelle, vous êtes jeune, moins jeune, plus très jeune ; vous avez besoin de temps en temps de vous arrêter, de sortir du train-train quotidien.

Vous souhaitez rencontrer d'autres femmes, discuter, échanger vos expériences sur des questions auxquelles vous êtes confrontées dans votre vie ou votre foi. Soyez les bienvenues.

Jeudi 19 Mai 2011

à Feldbach au Foyer Rural

L'accueil débutera à 13 H 30 et la rencontre aura lieu de 13 h 45 à 15 h 45

L'après-midi commence par un café et des gâteaux, suivi de l'exposé d'une intervenante sur un thème de la vie quotidienne, et d'un temps de questions

THEME : L'amitié comme un trésor

Avec Mme Ruth ROPP
Mariée et maman de 6 enfants,

Participation aux frais : 3 euros par personne

Une garderie gratuite est organisée sur place pour les 0-3 ans

La participation aux rencontres n'implique pas l'adhésion à l'association.

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

A l'heure où la proposition de loi sur le volontariat va être prochainement examinée par l'Assemblée Nationale, Définir clairement et précisément la nature de l'engagement citoyen du sapeur pompier volontaire et réaffirmer la pleine complémentarité entre volontaires et professionnels. Les volontaires accomplissent les mêmes missions avec les mêmes compétences que les professionnels : cette affirmation est indispensable pour la pérennité de notre dispositif de sécurité.

VOLONTARIAT OU BENEVOLAT ?

Le mot bénévolat vient du latin « bénévoles » qui signifie « bonne volonté ». Il est non rétribué et s'exerce en général au sein d'une organisation sans but lucratif. En revanche, le statut de volontaire permet de bénéficier d'une protection sociale et d'une indemnité pour une activité rendue. Le volontariat est bénéfique à la fois pour la société et pour les volontaires. En effet, il développe un savoir-être et un savoir-faire au service des autres qui est valorisable dans un cursus professionnel.

En France, nous retrouvons le volontariat entre autres à l'international, dans l'associatif et bien sûr chez les sapeurs-pompiers. Le volontariat est régi par la loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif modifiée par la loi du 10 mars 2010 relative au service civique.

Le volontariat représente un fort potentiel pour le développement socio-économique en France et dans toute l'Europe. C'est pourquoi l'union européenne a fait de 2011 l'année européenne du bénévolat.

Le volontariat doit trouver de nouvelles formules pour favoriser la participation et l'engagement à court terme pour pouvoir maintenir sa place dans notre société. Il est donc important de comprendre pourquoi le volontariat est plus actif dans certains pays comme l'Allemagne. Comment les pays européens favorisent le volontariat, ce que représente le volontariat au sein de la population et de l'organisation sociale.

Major Roland KOENIG
Chef de Corps de Feldbach

COMITÉ DES FÊTES

**MARCHE AUX PUCES
DIMANCHE 10 JUILLET 2011**



PRIX DE L'EMPLACEMENT : 5.-€ les 5m

(Tarif préférentiel accordé uniquement aux habitants de Feldbach)

Les inscriptions seront prises en considération dès réception du talon d'inscription dûment rempli, et accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité et d'un chèque de 10.-€ au nom du Comité des Fêtes 68640 FELDBACH

Remettre ce talon d'inscription à Comité des Fêtes _ Sylvie RENGER 3 rue des prés
68640 FELDBACH,

Renseignements au 03.89.25.87.58



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(à remplir par le particulier exposant et à remettre à l'organisateur)

Je soussigné(e) Nom Prénom

Né(e) le à Demeurant

Titulaire de la pièce d'identité : Nature et Numéro

Indication de l'autorité qui l'a délivrée et date de délivrance :

Propriétaire du véhicule immatriculé.....

Exposant du marché aux puces de Feldbach le 10 juillet 2011 déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés
- ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon endroit.

Fait à le

Signature :

Toute personne pratiquant le recel ou commettant des infractions assimilées ou voisines de celui-ci, violant les dispositions réglementant la vente ou l'échange de certains objets mobiliers est passible des sanctions prévues aux articles 321-1 à 321-8, R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 à R.635-7 du Code Pénal.

ACL RIESPACH

**La compagnie Mich'Min de Riespach présente
Samedi 21 mai à 20h30
à Feldbach Halle des Fêtes**



**La femme du boulanger
de Marcel Pagnol
Mise en scène Jean Charles Mattler**

Autres représentations :

vendredi 27 mai et samedi 28 mai à 20h30 Foyer St Michel Riespach

vendredi 3 juin et samedi 4 juin à 20h30 Forum Waldighoffen

vendredi 17 juin et samedi 18 juin à 20h30 Salle des Fêtes Pfetterhouse

SUR LES TRACES DU PASSÉ

Sur les traces du passé récent

L'historique des fêtes et manifestations de 1945 à 1967 à Feldbach

Largement évoquée dans mon article consacré au théâtre en dialecte, l'érection d'un Monument aux Morts en souvenir de leurs camarades et compatriotes victimes des guerres 1914-1918 et 1940-1945, préoccupait les heureux survivants de retour dans leurs foyers. Réunis sous l'égide de l'Amicale des Sapeurs Pompiers, créée le 3 juin 1945 dont le premier Président fut Monsieur Joseph SCHLURAFF, ce noyau de jeunes des 20 ans, était gonflé à bloc pour agir.

Alternant avec la saison hivernale consacrée au théâtre, à l'instar de la plupart des villages sundgauviens où fêtes et manifestations de tout ordre fleurirent à tour de bras marquant ce puissant souffle de liberté retrouvé, Feldbach entra vaillamment dans la ronde. Pour preuve, l'année 1945 devait être particulièrement riche en initiatives : à commencer par la fête de la Libération du 7 et 8 juillet comprenant cortège bal et buvette dans la salle d'école (l'unique existante) orchestre WIEDER Alphonse et WEIGEL Lucien.

Le dimanche 14 octobre, nous participons à la fête de la Libération de Riespach avec deux chars : 1) Evasion de l'Espenkolonne 2) Forge et forgeron symbole de la reconstruction.

Ensuite nous notons au passage la pose du sapin au nouveau Maire Adolphe FLOTA et son Adjoint Charles GODINAT le 13 octobre avec fête au château le soir.

Enfin les 11 et 12 novembre première « Martina Chilba » d'après guerre comprenant chapiteau couvert non chauffé sur la place publique, buvette dans la salle d'école ; succès honorable malgré le mauvais temps.



L'année 1946 fut marquée par le premier anniversaire de la Libération fêté le 13 mai, avec utilisation de la salle d'école qui, au même titre, servait pour la deuxième Martina Chilba au mois de novembre combiné avec le même chapiteau que ROCKLIN Joseph avait été cherché à Montreux Jeune avec voiture tirée par ses deux chevaux.

Pour 1947, il fut décidé de frapper un grand coup en misant sur une fête sylvestre (Waldfescht) + kermesse qui devait se dérouler au « Bannwald » et constituer en fait une aventure mémorable. A l'angle de la parcelle 4 longeant la route de Bisel et le « Bannwaldweg » se trouvait encore à l'époque un pré carré de 4-5 ares que Xavier MATTLER exploitait pour nourrir ses chèvres.

C'est sur cette parcelle devenant place de fête pour la circonstance, que tables et bancs, buvette, stands divers : pâtisserie, tabac, casseroles, pêche bouteilles, banderoles, papillons, quincaillerie etc... furent installés alors que la piste de danse non couverte (à ciel ouvert) était montée à la lisière du bois sous l'ombre de quelques sapins majestueux dominant tous les alentours.

A côté de nombreux détails d'organisation, le grand problème fut l'amenée du courant électrique par une ligne provisoire. Les groupes électrogène devaient déjà exister mais ne sont pas à notre portée. C'est alors grâce à la bienveillance de la famille NEUENSCHWANDER que nous avons pu brancher au Rehhof.

Véritable branle-bas en faveur de cette fête (toutes les forces vives du village étaient mobilisées, à savoir : les jeunes filles engagées pour les différents services, de nombreuses familles avaient offert de la pâtisserie).

Culture et Patrimoine

Ainsi arriva le dimanche 15 juin. A 15 heures, la fête démarre en trombe par l'accueil de la clique des Sapeurs Pompiers de Riespach qui donne le coup d'envoi par une marche tonitruante. Tout beigne jusqu'au début de soirée perturbée par une courte averse. Le bal reprend de plus belle, les nombreux visiteurs s'en donnent à cœur joie...

Tout à coup à 10 h la lumière s'éteint... panne... contrôle effectué ; on nous avait saboté la ligne en arrachant les poteaux ??? Une réaction malheureuse d'un gars vexé par une futile histoire. La consternation est à son comble. Rien n'y fait, la fête est terminée ce jour. Quel dommage.

Il faut laisser une permanence de garde sur place etc... et nous décidons de reconduire la fête le dimanche 22 juin comme prévu et d'ajouter en supplément le dimanche 29 juin.

Elles se sont déroulées sans incident et le résultat final fut tout de même satisfaisant. L'expérience bien qu'enrichissante s'avéra entourée de trop de risque pour être reconduite, mais comme fête extraordinaire, elle aura marqué tous les esprits.

Une autre solution s'offrait alors à nous. Albert SEEL membre actif de l'Amicale, accepta de mettre la cave de sa maison à la disposition des organisateurs pour stocker les boissons pendant la fête et c'est ainsi que les 27 juin et 4 juillet 1948, le bal couvert de Lorrain est monté sur la parcelle attenante longeant la route de Bisel (à l'époque parcelle communale échangée depuis). Cette formule a fait ses preuves et les années 1948 – 1949 et 1950 virent se dérouler de façon très agréable par beau temps à l'ombre des tilleuls, cette « Gartafascht » de Feldbach au mois de juin.

Puis vinrent les années disons « baraque ». L'acquisition et le montage de la baraque des Domaines l'hiver 1950-1951 nous a conduit à un autre raisonnement. Le fait d'être à présent propriétaire d'un local nous amena à penser que rapprocher le chapiteau à proximité de celui-ci serait un grand avantage. C'est encore grâce à la bienveillante autorisation des propriétaires du plateau, Messieurs HENGY Joseph et GODINAT Charles (actuellement pavillon BOHLY) que la place de fête émigra sur ce site. Les fêtes champêtres dans ce coin pittoresque se dérouleront de l'été 1951 à 1960 où les nombreux clients appréciaient l'ambiance très particulière.

Mais comme tout avantage connaît ses inconvénients, le loueur de chapiteau connu à plusieurs reprises par temps pluvieux des problèmes d'accès à la parcelle de fête, se dit réticent pour la suite. Derechef il nous fallait revoir la copie et nous revoilà au centre du village, forts de l'autorisation de Monsieur KUBLER, propriétaire sur l'emplacement carré de l'angle rue de Ferrette et rue de Riespach.

La cave de la maison d'Antoine et Amélie WINTERHALTER dûment à notre disposition. Cette place de fête, pleine d'avantages, proximité, accès facile, surface plane, a fait les beaux jours des éditions de 1961 à 1965, petits carrousels et stands de confiserie faisant le bonheur des enfants.

Là encore, il s'avéra que le problème de sécurité à proximité immédiate du carrefour se posait d'année en année avec plus d'acuité. Et une fois de plus et ce sera la dernière, par précaution, on émigra sur le terrain LITZLER, terrain vague à l'époque encore (actuellement les maisons Jean-Paul et René LITZLER sur le site). Et c'est ici que nous avons vécu les deux dernières de notre traditionnelle « Gartafascht » du mois de juin. En effet une société de Hirsingue eut cette lumineuse idée d'organiser une « Waldfascht » à cheval sur nos deux dimanches. Résultat des courses : déficit. Sur le coup on en voulait à Hirsingue, mais au fond ils nous avaient rendu service !!! Car, l'ancienne Martina Chilba nous trottant depuis belle lurette dans la tête : l'idée prit forme, mais cela c'est une autre histoire qui mérite un article à part.

Détails sur les us et coutumes et autres

Les kilbes d'antan, tradition respectée dans tous les villages sundgauviens, étaient adjugés par les communes à une société locale ou autres. C'est ainsi que l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Feldbach obtenait la mise à Ruederbach pour 4 400,00 Frs pour les dimanches 28 septembre et 4 octobre 1947.

Culture et Patrimoine

Modestes d'envergure, ces kilbes étaient fréquentées par les jeunes des villages des alentours qui venaient en vélos.

L'organisation était bien différente, l'entrée au chapiteau était gratuite, seuls danseurs et danseuses, tickets à l'appui payants réglaient après chaque danse. Buvette et bar confondus géraient la boisson. Les orchestres engagés, musiciens strictement sundgauviens venaient de la région : ROTH Oltingue, WIEDER-WEIGEL Oberdorf, FLIEG Durmenach, GRAUSSE Waldighoffen etc...

Rappelons que nous étions très peu nombreux, comme organisateurs 12-15 membres de l'Amicale épaulés par 5-6 jeunes filles pour le service. Surprenant aujourd'hui, de noter que la fête se limitait au dimanche après-midi et le soir il n'était pas question du samedi soir. Cependant dans toute sa simplicité, sans décibel tonitruant, entraînées par une musique populaire aux merveilleux accords ne manquaient pas de charme et furent très appréciées.

Anecdote unique

Je me rappelle avoir signé un contrat d'orchestre (je crois que c'était avec René GRAUSSE) à côté des cloches de l'église. En effet nous étions en train de réaliser des travaux sur les hauteurs du clocher sous les ordres de l'incontournable Sigismond MUNCK.

Les excursions de l'Amicale

Bien sûr, pour entretenir un bon moral des troupes, chaque été aura connu son excursion. Les autocars de proximité : SCHUDY Roppentzwiller, Martin WIRA de Hirsingue, nous ont fait visiter de beaux sites : Ile de la Meinau, Interlaken, Saut du Doubs, le Haut Koenigsbourg entre autres.

Par ailleurs, au niveau du Corps des Sapeurs Pompiers, la participation aux fêtes d'arrondissement constituait longtemps des moments forts pour le groupe.

Nous avons ainsi participé à ces manifestations :

- Montreux Vieux en 1950 (20 août)
- Carspach 1951
- Seppois le Bas 1952
- Oltingue 1953
- Hirsingue 1954
- Dannemarie 1955.



Cependant le grand événement marquant l'histoire de Feldbach pendant cette période d'après-guerre fut incontestablement l'inauguration du Monument aux Morts le 21 mai 1950 qui avait réuni la grande foule autour de hautes personnalités de la région dans une grande ferveur.

Albert DATTLER

.../...

A la mémoire de Madame Claire JOST ancien maire d'Arveyres

Avec beaucoup de tristesse, nous avons appris le décès de Madame Claire JOST, ancien Maire d'Arveyres, commune jumelée avec Feldbach.

Les relations entre les foyers ruraux d'Arveyres et de Feldbach, nées un beau samedi de l'année 1975 (23 août) furent d'emblée placées sous une bonne étoile. Rencontres annuelles les premiers temps plus espacées par la suite, elles représentaient à chaque fois un évènement culturel de premier plan. Le courant a passé ; de nombreux liens d'amitié sont noués , de riches découvertes sont vécues de part et d'autre, entre alsaciens et girondins, deux régions que tout différencie, l'histoire, la géographie, les us et coutumes etc...



Si tout cela a conduit à un jumelage entre nos deux communes si différentes, Madame JOST aura été le personnage central. Signataire du serment de jumelage, dont j'ai eu le privilège de faire plus ample connaissance à cette occasion en tant que Maire de Feldbach, le 30 mai 1982 inaugurant ce jour même notre nouvelle mairie.

Bientôt trente années se sont écoulées depuis, nous nous rappellerons toujours, à chaque séjour des Feldbachois à Arveyres, l'honneur d'une soirée et bouquet de la commune et l'offre d'un verre de l'amitié dans le parc de sa belle villa tant qu'elle était en fonction.

Mes relations avec Monsieur et Madame JOST ont été excellentes. Nous étions de la même classe 1924. Son extrême gentillesse, sa générosité, son rayonnement était sans pareil et nous n'oublierons jamais son ravissant sourire.

Adieu Madame JOST.



